

» que l'on exigeoit d'elle, devoit un motif
 » pour la Cour de Russie d'exécuter sa Déclara-
 » tion, S. M. Prussienne ne pourroit se dispen-
 » ser, voyant la Suede attirée, de remplir en-
 » vers elle les engagements dans lesquelles Elle
 » se trouve par les Traités. »

Cette déclaration du Ministre du Roi de Prusse à Londres est parvenue au Ministère de Leurs Majestés Impériales quelques jours après que le Comte de Podewils, Envoyé Extraordinaire du même Prince, leur eut représenté « Que les af-
 » faires du Nord étoit dans une situation critique
 » qui excitoit l'attention de toute l'Europe : Qu'il
 » étoit fâcheux que toutes les tentatives mises
 » en œuvre pour les accommoder, n'eussent en-
 » core produit aucun effet : Que la dernière
 » Déclaration de l'Impératrice de Russie donnoit
 » de justes raisons d'en appréhender les suites,
 » particulièrement si S. M. Imp. Czarienne exé-
 » cutoit le dessein de faire entrer ses troupes en
 » Finlande : Que la Suede ne manqueroit pas de
 » considérer pareille chose comme une hostilité
 » ouverte, qui la mettroit en droit de réclamer
 » le secours de ses Alliées : Et que si en pareil
 » cas S. M. Prussienne étoit requise de fournir
 » le sien, Elle ne pourroit se dispenser de satis-
 » faire à ce que les Traités exigeroient d'Elle
 » envers une Puissance amie & alliée. » Le Comte
 de Podewils ajouta » Que le Roi son Maître
 » souhaitoit toujours avec ardeur que les choses
 » n'en vinssent point à cette extrémité, & que
 » l'on pût prévenir les maux qu'une guerre dans
 » le Nord entraineroit infailliblement après soi :
 » Qu'il étoit fort à désirer que toutes les Cours
 » qui avoient quelque crédit sur celle de Peters-
 » bourg, voulussent travailler conjointement à